

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1312

3 mai 2016

SOMMAIRE

900XP Air Investments I S.A.	62946	Quadriga Invest S.A.	62967
Artemisia Holding S.A.	62976	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.	62935
Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l.	62964	Valtech	62937
H2S International S.A.	62930	Vitol Holding II S.A.	62947
HC Property Heureka II Beta S.à r.l.	62935	Vizalmopco Immo S.A.	62940
Health Management S.A.	62954	W3 Internet founders S.A.	62942
Immo UK S.à r.l.	62951	Weber Investment S.A.	62942
JBS Ansembourg Holding S.à r.l.	62961	Wert BEV S.à r.l.	62938
JP Residential VI S.à r.l.	62957	Westinpart S.A.	62942
Kinross Technologies II S.A.	62967	Wolfgang STARK S.A.	62943
Kurt Salmon Luxembourg S.A.	62974	Yellow Wall S.à r.l.	62946
Méson Quijote S.à r.l.	62932	Zenbury Finance S.à r.l.	62947
Nilandhe S.A.	62930	Zenbury International Limited	62966
Ocumito S.A.	62967		
Outlet Mall Group Holding S.à r.l.	62943		

**H2S International S.A., Société Anonyme,
(anc. Nilandhe S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 195.969.

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «NILANDHE S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 195969, (la «Société»), constituée en date du 26 mars 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1378 du 29 mai 2015,

et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «H2S International SA» et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts;

2. Démission de l'administrateur unique de la Société et décharge spéciale;

3. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société;

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «H2S International S.A.» et de modifier subséquentement l'article 1.2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« 1.2. La Société existe sous la dénomination de «H2S International S.A.» »

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission de l'administrateur unique de la Société et décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs de la Société à trois (3) et de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Kalliopi FOURNARI, employée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

- Madame Sophia GURY, employée, née le 17 janvier 1973 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2021.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "NILANDHE S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 195969, (the "Company"), incorporated on March 26, 2015 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1378 of May 29, 2015,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since then.

The Meeting is presided by Mr Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the corporate name of the Company into "H2S International S.A." and subsequent amendment of article 1.2 of the articles of association;

2. Resignation of the sole director of the Company and special discharge;

3. Appointment of new directors of the Company;

4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of the shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name into "H2S International S.A." and to amend subsequently article 1.2 of the Articles in order to give it the following wording:

“ 1.2. The Company will exist under the name of “H2S International S.A.”.”

Second resolution

The Meeting acknowledges and accepts the resignation of the sole director of the Company and resolves to grant him full discharge for the accomplishment of his mandate until today.

Third resolution

The Meeting resolves to fix the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as new directors:

- Mr Jean-Hugues DOUBET, employee, born on May 7, 1974 in Strasbourg (France), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Mrs Kalliopi FOURNARI, employee, born on February 14, 1981 in Thessaloniki (Greece), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; and
- Mrs Sophia GURY, employee, born on January 17, 1973 in Thionville (France), with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The term of office of the new directors will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2021.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016068238/139.

(160031033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Méson Quijote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 4, quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 204.040.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le dix février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jorge VIGIL, salarié, né le 10 décembre 1955 à Madrid (Espagne), demeurant à In der Steinkaul 9, D-54441 Wellen (Allemagne);

2) Monsieur Eduardo RAMOS DE JESUS, salarié, né le 28 septembre 1951 à Jerez de la Frontera (Espagne), demeurant à 5, allée Pierre Mansfeld, L-2118 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée “Méson Quijote S.à r.l.”, (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et de café-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Remich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-six (126) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jorge VIGIL, préqualifié, soixante-trois parts sociales,	63
2) Monsieur Eduardo RAMOS DE JESUS, préqualifié, soixante-trois parts sociales,	<u>63</u>
Total: cent vingt-six parts sociales,	126

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5553 Remich, 4, Quai de la Moselle.
2. Est nommé à la fonction de gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Eduardo RAMOS DE JESUS, salarié, né le 28 septembre 1951 à Jerez de la Frontera (Espagne), demeurant au 5, allée Pierre Mansfeld, L-2118 Luxembourg.
3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
4. Décision est prise que la Société exercera ses activités sous les enseignes de "Podenco";
"Restaurant Podenco";
"Bodega Podenco"; et
"Brasserie Podenco".

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. VIGIL, E. RAMOS DE JESUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 16 février 2016. 2LAC/2016/3381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2016.

Référence de publication: 2016069371/121.

(160032088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2016.

**HC Property Heureka II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.).**

Capital social: EUR 6.998.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.511.

In the year two thousand and sixteen, on the ninth day of February.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“R.C.S. Luxembourg”) under number B 120.507, with a current share capital of EUR 70,500 (seventy thousand five hundred Euro) (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (“R.C.S. Luxembourg”) under number B 120.511, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 11 October 2006, published in the Luxembourg State Gazette (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”) (the “Mémorial”) number 2241 on 30 November 2006 (the “Company”).

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 15 September 2011, published in the Mémorial number 2904 on 28 November 2011.

II.- The 69,980 (sixty-nine thousand nine hundred eighty) units, with a nominal value for each share of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the change of name of the Company from “Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.” to “HC Property Heureka II Beta S.à r.l.”;
3. Subsequent amendment of “Article one.- Form, Corporate Name.” of the articles of association of the Company in order to reflect such action;
4. Amendment of the first paragraph of “Article ten.- Management.” of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.” to “HC Property Heureka II Beta S.à r.l.” with effect as at the date hereof.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend “Article one.- Form, Corporate Name.” of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby exists under the name of “HC Property Heureka II Beta S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).”

Fourth resolution:

It is resolved to amend the first paragraph of “Article ten.- Management.” of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 10. Management.** A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.”

The other paragraphs of “Article ten.- Management.” of the Company's articles of association remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A comparu:

Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («R.C.S. Luxembourg») sous le numéro B 120.507, ayant un capital social de 70.500 EUR (soixante-dix mille cinq cent Euros) (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc-de-notaire, demeurant professionnellement au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («R.C.S. Luxembourg») sous le numéro B 120.511, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2241 le 30 novembre 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, ci-avant présenté, le 15 septembre 2011, publié au Mémorial numéro 2904 le 28 novembre 2011.

II.- Les 69.980 (soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt) parts sociales, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société de «Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.» en «HC Property Heureka II Beta S.à r.l.»;
3. Modification subséquente de l'«Article premier.- Forme, Dénomination.» des statuts de la Société afin de refléter cette action;
4. Modification de l'«Article dix.- Gérance.» des statuts de la Société; et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II Beta S.à r.l.» en «HC Property Heureka II Beta S.à r.l.» avec effet à la date des présentes.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'«Article premier.- Forme, Dénomination.» des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "HC Property Heureka II Beta S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").»

Quatrième résolution:

Il est décidé de modifier l'«Article dix.- Gérance.» des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérance.** La société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.»

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2016. Relation: EAC/2016/3748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016070081/144.

(160033036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Valtech, Société Européenne.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.337.

Les statuts coordonnés au 5 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2016070751/11.

(160034200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.355.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December, before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appears,

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 500 (five hundred) shares, with a par value of EUR 25 (twentyfive euros) each, representing the entire share capital of Wert BEV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135.355 (the Company). The Company was incorporated on 19 December 2007 pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 362 dated 12 February 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 December 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, under number 116 dated 19 January 2009.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

- (1) Acknowledgment of the report of the liquidator;
- (2) Approval of the liquidation accounts;
- (3) Decision to waive the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation);
- (4) Decision to close the liquidation of the Company; and
- (5) Decision to keep the Company's documents and books, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the liquidation report presented by the liquidator of the Company (the Liquidator).

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and approves the liquidation accounts of the Company presented by the Liquidator.

It results from the presentation of the liquidation accounts and report by the Liquidator and its explanations that all the outstanding debts of the Company have been discharged and that the liquidation of the Company may be closed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the appointment of a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Sole Shareholder considers itself as duly informed and declares to have sufficient knowledge of the performance by the Liquidator of its duties in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

After considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that no liquidation proceeds are outstanding, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation on the date hereof.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five years following the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations at the following address: 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre, devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand- Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 132.726 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune et représentant l'intégralité du capital social de Wert BEV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.355 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2007 suivant un acte de Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 daté du 12 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 daté du 19 janvier 2009.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (1) Constatation du rapport du liquidateur;
- (2) Approbation des comptes de liquidation;
- (3) Décision de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- (4) Décision de clôturer la liquidation de la Société; et
- (5) Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à partir de la date de publication de la clôture de la liquidation à l'adresse suivante: 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate le rapport de liquidation présenté par le liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate et approuve les comptes de liquidation de la Société présentés par le Liquidateur.

Il résulte de la présentation des comptes de liquidation et du rapport du Liquidateur, ainsi que de ses explications, que toutes les dettes de la Société ont été acquittées et que la liquidation de la Société peut être clôturée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. L'Associé Unique se considère comme dûment informé et déclare avoir une connaissance suffisante de l'exécution par le Liquidateur de ses obligations dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

Après avoir examiné que les dettes de la Société ont toutes été acquittées et que plus aucun boni de liquidation n'est dû, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société doivent être conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête du présent acte, à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, le mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: EAC/2016/463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016070177/124.

(160032680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Vizalmopco Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 32.127.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Evelyne JASTROW, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Madame Martine DENIS, née à Anvers (Belgique) le 30 décembre 1963, (numéro de sécurité sociale 63.12.30-410.97), demeurant à B-2980 Zoersel, Schriekbos 40, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être la seule actionnaire de la société anonyme VIZALMOPCO IMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 119 de 1990, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 32127 (matricule n° 19892204864).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme VIZALMOPCO IMMO S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neuman, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 32127 (matricule n° 19892204864), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 119 de 1990.

II.- Que le capital social de la société anonyme VIZALMOPCO IMMO S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à SOIXANTE-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE EURO TRENTE-HUIT CENTIMES (EUR 61.973,38.-), représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme VIZALMOPCO IMMO S.A..

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société a pris connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'elle déclare que les dettes connues ont été partiellement payées, que la dette vis-à-vis de l'actionnaire sera payée et s'élève au montant de 256.398,01.-€, sous réserve de la déduction de frais bancaires, et en outre qu'elle prend à sa charge

tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus à l'heure actuelle, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société, et notamment des éléments immobiliers dont question ci-après.

Elle règlera également les frais des présentes.

VI.- En conséquence de ce qui précède, l'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation de la société celle-ci ayant disparu et cessé d'exister.

Les éléments immobiliers ci-après décrits se voient dès lors transférés à l'actionnaire unique Madame Martine DENIS, née à Anvers (Belgique) le 30 décembre 1963, (numéro de sécurité sociale 63.12.30-410.97), demeurant à B-2980 Zoersel, Schriekbos 40, savoir:

Commune de ZOERSEL 1^{ère} section:

Une maison avec terrain et dépendances située à Zoersel Schriekbos 40, connue cadastralement Section D numéro 0123S2P0000 pour une superficie de 1702 mètres carrés.

Titre de propriété

La société anonyme «VIZALMOPCO IMMO S.A.», est propriétaire des biens et droits immobiliers ci-dessus pour les avoir acquis aux termes d'un acte de vente reçu par Maître Philippe VAN DIEST, notaire de résidence à Zoersel, en date du 29 mai 2001, transcrit au bureau des hypothèques à Zandhoven, le 6 juin 2001, volume 91, folio 21, numéro 09.

Du fait de la dissolution de la société anonyme VIZALMOPCO IMMO S.A., l'actionnaire unique Madame Martine DENIS, née à Anvers (Belgique) le 30 décembre 1963, (numéro de sécurité sociale 63.12.30-410.97), demeurant à B-2980 Zoersel, Schriekbos 40, se trouve subrogée dans la société dans tous les droits, actions et obligations résultant pour la société dissoute desdits lois et règlement grand-ducal.

L'actionnaire unique Madame Martine DENIS, née à Anvers (Belgique) le 30 décembre 1963, (numéro de sécurité sociale 63.12.30-410.97), demeurant à B-2980 Zoersel, Schriekbos 40, en fera son affaire personnelle et s'oblige à les exécuter dans tous leurs termes et à en imposer le respect à ses successeurs à tous titres.

Evaluation

La comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, déclare évaluer ledit immeuble pour sa valeur vénale à TROIS CENT VINGT MILLE EUROS (€ 320.000.-).

Il est certifié que l'immeuble est apporté libre de toutes dettes, charges, privilèges et hypothèque.

Charges et conditions

1.- L'immeuble pré-désigné est pris dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues y attachées, sans aucune garantie ni répétition de la désignation ou de la contenance indiqué, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de Madame Martine DENIS, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

2.- Madame Martine DENIS accepte les objets lui attribués avec tout bail écrit ou verbal existant éventuellement.

Madame Martine DENIS entretiendra et exécutera d'éventuels baux et locations tant écrits que verbaux qui peuvent avoir été faits, de manière à ce qu'elle ne puisse aucunement être inquiétée à cet égard.

Madame Martine DENIS déclare expressément avoir été mis au courant de la situation de fait et de droit et dispense le notaire de toute clause afférente au présent acte.

3.- L'entrée en jouissance des immeubles se fait à partir de ce jour.

4.- Toutes les contributions et impositions, taxes et autres perceptions communales ou de l'État grevant les éléments immobiliers sont à charge de Madame Martine DENIS à partir de ce jour.

5.- Madame Martine DENIS, sur interpellation du notaire, déclare expressément renoncer à toute action résolutoire et dispenser formellement Monsieur le Conservateur des Hypothèques de toute inscription.

Clause de sincérité

Ensuite le notaire a donné lecture aux parties des articles 1, 3, 4 et 29 de la loi du 28 janvier 1948, tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et il leur en a expliqué la portée dans une langue d'eux connue.

Suite aux attributions citées ci-dessus, il est constaté qu'il n'existe pas de numéraire.

VII.- L'actionnaire unique déclare être le seul bénéficiaire économique de la présente opération.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions, le tout en présence du notaire instrumentant.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Toni Neuman.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Evelyne Jastrow, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/1628146469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070175/101.

(160033118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

W3 Internet founders S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 199.824.

La dénonciation de siège de la société suivante:

W3 Internet Founders S.A.

5c, route du Vin

L-5450 Stadtbredimus

N° RCS: B199824

a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23.02.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016070765/13.

(160033886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Westinpart S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 70.014.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 18 février 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant par un jugement par défaut à l'égard de la société concernée, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société WESTINPART S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 70014, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 26 novembre 2013.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et désigné liquidateur Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN, avocat, demeurant à Wickrange.

Il ordonne aux créanciers de faire au greffé du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 10 mars 2016.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement.

Il met les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016070762/21.

(160034049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Weber Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.175.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce de Luxembourg que Francis Hoogewerf, administrateur unique de la Société a démissionné de son mandat avec effet au 10 décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070761/12.

(160033792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Wolfgang STARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt-sur-Syre, 5, route de Grevenmacher.

R.C.S. Luxembourg B 26.016.

—
Extrait de la décision de l'administrateur unique prise à Roodt-sur-Syre en date du 15 février 2016

L'administrateur unique décide de nommer Maître Pierrot SCHILTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, comme dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Kerstin STARK

Administrateur Unique

Référence de publication: 2016070759/16.

(160034193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.780.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.674.

—
In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of February.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH notary residing in Luxembourg, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund ("The Fund"), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.114,

here represented by Mr Lovane Etienne, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on 10th February 2016 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Outlet Mall Group Holding S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated December 3rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 60 of January 16th, 2004, and which Articles have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on August 11th, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2716 of October 2nd, 2015, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.674.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100), to raise it from its present amount of one million seven hundred eighty thousand and six hundred euro (EUR 1,780,600) to one million seven hundred eighty thousand seven hundred euro (EUR 1,780,700), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100), along with the payment of a share premium whose value amounts to eighteen thousand nine hundred euro (EUR 18,900);

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from seventeen thousand eight hundred and six (17.806) shares to seventeen thousand eight hundred and seven (17.807) with nominal value of one hundred euro (EUR 100), having

the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with nominal value of one hundred euro (EUR 100,-) by the Sole Shareholder and to accept payment in full of the share with the afore said share premium by a contribution in cash of the total amount of eighteen thousand nine hundred euro (EUR 18,900);

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) To authorise any manager of the Company to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial;

6) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100), in order to raise it from its current amount of one million seven hundred eighty thousand and six hundred euro (EUR 1,780,600), divided into seventeen thousand eight hundred and six (17.806) shares with nominal value of one hundred euro, to one million seven hundred eighty thousand and seven hundred euro (EUR 1,780,700), divided into seventeen thousand eight hundred seven (17.807) shares with nominal value of one hundred euro, by the issuance of one (1) new share with nominal value of one hundred euro (EUR 100), along with a share premium of eighteen thousand nine hundred euro (EUR 18,900).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and payment

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been fully paid by Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund ("The Fund"),

so that the total amount of nineteen thousand euro (EUR 19,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. acting for and on behalf of the European Outlet Mall Fund ("The Fund") holds all the seventeen thousand eight hundred and seven (17.807) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. Issued capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred eighty thousand and seven hundred euro (EUR 1,780,700), divided into seventeen thousand eight hundred and seven (17.807) shares, with nominal value of one hundred euro (EUR 100,-), all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above-mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de «The European Outlet Mall Fund» («The Fund») une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.114,

ici représentée par Monsieur Lovane Etienne, employée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 10 Février 2016 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Outlet Mall Group Holding S.à r.l (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, constituée selon acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 60 du 16 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 11 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1626 en date du 2 octobre 2015, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.674.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent euros (100 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt mille et six cents euros (1.780.600 EUR) à un million sept cent quatre-vingt mille et sept cents euros (1.780.700 EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à dix-huit mille neuf cents euros (18.900 EUR);

2) Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de dix-sept mille huit cent six (17.806) à dix-sept mille huit cent sept (17.807) parts sociales dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3) Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100,-), par l'associé et acceptation du paiement de la prime d'émission, du montant de dix-huit mille neuf cents euros (18.900 EUR) par un apport en espèces;

4) Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectuée ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Gérant de la Société afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

6) Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société à concurrence de cent euros (100 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quatre-vingt mille six cents euros (1.780.600 EUR) à un million sept cent quatre-vingt mille sept cent euros (1.780.700 EUR), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle dont la valeur nominale s'élève à cent euros (EUR 100), assorti d'une prime d'émission dont la valeur s'élève à dix-huit mille neuf cents euros (18.900 EUR)

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire ensemble avec la susdite prime d'émission, de sorte que le montant total de dix-neuf mille euros (19.000 EUR) a été payé par Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant au nom et pour le compte de «The European Outlet Mall Fund» («The Fund»), et est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l. agissant au nom et pour «The European Outlet Mall Fund» («The Fund»), détient dix-sept mille huit cent sept (17.807) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis. (premier alinéa).** Le capital social émis de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt mille et sept cents euros (1.780.700 EUR) divisé en dix-sept mille huit cent sept (17.807) parts sociales, dont la valeur nominale s'élève à cent euros (100 EUR), chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. ETIENNE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5292. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016069994/169.

(160033334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

900XP Air Investments I S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 36.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 145.589.

Décision de l'administrateur unique datée du 15 février 2016

Le soussigné, étant l'administrateur unique de la Société, prend la décision suivante:

Le transfert du siège social de L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, 7 avenue Gaston Diderich

Luxembourg, le 15 février 2016.

Claude FAVRE

Administrateur

Référence de publication: 2016070773/15.

(160033645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.784.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2016070767/12.

(160033992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Zenbury Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 182.022.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2016:

1. De nommer Monsieur Shane Coffey, gérant Classe B, né à Cork, Irlande, le 8 juin 1988 et résident professionnellement au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070769/15.

(160033534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

—
In the year two thousand and fifteenth, on the twenty-third day of December,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of VITOL HOLDING II S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43.512, incorporated pursuant to a deed made in Curaçao dated December 13, 1989 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 30, 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 637 of March 7, 2015.

The Meeting appointed Me Florian Bonne, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary of the Meeting and the Meeting elected as scrutineer Me Justine Peduzzi, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. as it appears from the said attendance list, all the registered shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting and their holder waived any prior convening notice right, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;

3. that the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

a) Creation of two new class of non-voting preferred shares, the class Di2007/2015 shares and the class Di2009/2015 shares, with such rights as set forth in the articles of association of the Company and creation of separate reserve accounts pertaining to the class Di2007/2015 shares and the class Di2009/2015 shares;

b) Conversion of non-voting preferred shares into non-voting preferred shares as set forth in the table below; allocation to such non-voting preferred shares separate reserve account of such portion of the non-voting preferred share reserve account which pertains to the number of non-voting preferred shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Non-voting preferred shares	Non-voting preferred shares converted into non-voting preferred shares
68 class P2009 shares	68 class Di2009/2015 shares
116 class P2007 shares	116 class Di2007/2015 shares

c) Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred five thousand nine hundred and seventy US dollars (USD 305,970) from its amount of six million two hundred four thousand six hundred sixty US dollars

(USD 6,204,660) to an amount of five million eight hundred ninety-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 5,898,690) as a result of the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the tables below and subsequent cancellation thereof;

Class of shares	Nr of shares
class P2007 shares	5,901
class P2009 shares	4,210
class P2011 shares	28
class P2013 shares	30
class Di2007/2014 shares	30
TOTAL	10,199

d) Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall therefore read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has a subscribed capital of five million eight hundred ninety-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 5,898,690), divided into one hundred ninety-six thousand six hundred and twenty-three (196,623) shares having a par value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

- seventy-five thousand nine hundred eleven (75,911) shares are non-voting preferred shares called shares P in the following series: twenty-two thousand nine hundred and one (22,901) shares P2009, twenty-six thousand seven hundred (26,700) shares P2011, twenty-six thousand three hundred and ten (26,310) shares P2013;
- seven hundred and twelve (712) shares are non-voting preferred shares called shares Di in the following series: two hundred and seventy-six (160) shares Di 2007/2012, three hundred and sixty-eight (368) shares Di 2007/2014, one hundred and sixteen (116) class Di 2007/2015 and sixty-eight (68) class Di 2009/2015; and
- one hundred twenty thousand (120,000) shares are ordinary voting shares called shares D2015.

First resolution

The Meeting resolves to create two new classes of non-voting preferred shares, the class Di2007/2015 shares and the class Di2009/2015 shares, with such rights as set forth in the Articles and to create separate reserve accounts pertaining to the class Di2007/2015 shares and the class Di2009/2015 shares.

Second resolution

The Meeting resolves to convert non-voting preferred shares of class P2009 and class P2007 into non-voting preferred shares of class Di2009/2015 and class Di 2007/2015, as set forth in the table below; and to allocate to such non-voting preferred shares separate reserve account such portion of the non-voting preferred share reserve account which pertains to the number of non-voting preferred shares so converted into non-voting preferred shares as set forth in the table below:

Non-voting preferred shares of class P2009 and class P2007 converted into non-voting preferred shares of class Di2009/2015 and class Di 2007/2015	Non-voting preferred shares of class Di2009/2015 and class Di2007/2015
68 class P2009 shares	68 class Di2009/2015 shares
116 class P2007 shares	116 class Di2007/2015 shares

Third resolution

The Meeting resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of three hundred five thousand nine hundred and seventy US dollars (USD 305,970) from its amount of six million two hundred four thousand six hundred sixty US dollars (USD 6,204,660) to an amount of five million eight hundred ninety-eight thousand six hundred ninety US dollars (USD 5,898,690) as a result of the cancellation by the Company of the treasury shares of the following classes as set forth in the table below:

Class of shares	Nr of shares
class P2007 shares	5,901
class P2009 shares	4,210
class P2011 shares	28
class P2013 shares	30
class Di2007/2014 shares	30
TOTAL	10,199

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall therefore read as set forth in the agenda to the present meeting.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de Vitol Holding II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 43.512, constituée par un acte du 13 décembre 1989 à Curaçao (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 décembre 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 637 du 7 mars 2015.

L'Assemblée a nommée comme président Me Florian Bonne, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président a nommé comme Secrétaire de l'Assemblée et l'Assemblée a élu comme Scrutateur Me Justine Peduzzi, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. que l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenus par lui sont inscrits sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que la procuration, signées ne varietur, demeureront annexées au présent acte pour être soumis ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement;

2. il appert de ladite liste de présence que l'entière des actions nominatives composant le capital social émis de la Société est représentée à la présente Assemblée et leur détenteur a renoncé aux formalités préalables de convocation de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur les sujets portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire a déclaré au préalable avoir pleine connaissance;

3. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a) Création de deux nouvelles classes d'actions préférentielles sans droit de vote, les actions de classe Di2007/2015 et les actions de classe Di2009/2015, avec les droits tels que figurant dans les statuts de la Société et création des comptes de réserve spéciaux attachés aux actions de classe Di2007/2015 et aux actions de classe Di2009/2015;

b) Conversion d'actions préférentielles sans droit de vote en actions préférentielles sans droit de vote tel qu'indiqué dans le tableau suivant; allocation au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions préférentielles sans droit de vote sont converties de la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions préférentielles sans droit de vote ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions préférentielles sans droit de vote converties en actions préférentielles sans droit de vote	Actions préférentielles sans droit de vote
68 actions de classe P2009	68 actions de classe Di2009/2015
116 actions de classe P2007	116 actions de classe Di2007/2015

c) Réduction du capital social émis de la société d'un montant de trois cent cinq mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 305.970) de son montant actuel de six millions deux cent quatre mille six cent soixante dollars américains (USD 6.204.660) à un montant de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 5.898.690) en conséquence de l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre d'actions
actions de classe P2007	5.901
actions de classe P2009	4.210
actions de classe P2011	28
actions de classe P2013	30
actions de classe Di2007/2014	30

TOTAL 10.199

d) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix dollars américains (5.898.690 USD) représenté par cent cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-trois (196.623) actions d'une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

- soixante-quinze mille neuf cent onze (75.911) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions P dans les catégories suivantes: vingt-deux mille neuf cent une (22.901) actions P2009, vingt-six mille sept cent (26.700) actions P2011, et vingt-six mille trois cent dix (26.310) actions P2013;

- sept cent douze (712) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote nommées actions Di dans les catégories suivantes: cent soixante (160) actions Di 2007/2012, trois cent soixante-huit (368) actions Di 2007/2014, cent seize (116) actions Di 2007/2015 et soixante-huit (68) actions Di2009/2015; et

- cent vingt mille (120.000) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote nommées actions D2015.»

Première Résolution

L'Assemblée décide de créer deux nouvelles classes d'actions préférentielles sans droit de vote, les actions de classe Di2007/2015 et les actions de classe Di2009/2015, avec les droits tels que figurant dans les statuts de la Société et de créer des comptes de réserve spéciaux attachés aux actions de classe Di2007/2015 et aux actions de classe Di2009/2015.

Seconde Résolution

L'Assemblée décide de convertir des actions préférentielles sans droit de vote de classe P2009 et de classe P2007 en actions préférentielles sans droit de vote de classe Di2009/2015 et de classe Di2007/2015, tel qu'indiqué dans le tableau suivant; et d'allouer au compte de réserve spécial des actions préférentielles sans droit de vote de la catégorie en laquelle les actions préférentielles sans droit de vote sont converties la portion du compte de réserve spécial de la catégorie de ces actions préférentielles sans droit de vote ainsi converties tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous:

Actions préférentielles sans droit de vote de classe P2009 et de classe P2007 converties en actions préférentielles sans droit de vote de classe Di2009/2015 et de classe Di2007/2015	Actions préférentielles sans droit de vote de classe Di2009/2015 et de classe Di2007/2015
68 actions de classe P2009	68 actions de classe Di2009/2015
116 actions de classe P2007	116 actions de classe Di2007/2015

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social émis de la société d'un montant de trois cent cinq mille neuf cent soixante-dix dollars américains (USD 305.970) de son montant actuel de six millions deux cent quatre mille six cent soixante dollars américains (USD 6.204.660) à un montant de cinq millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 5.898.690) en conséquence de l'annulation par la Société d'actions propres des classes suivantes tel que figurant dans le tableau ci-dessous:

Classe d'actions	Nombre d'actions
actions de classe P2007	5.901
actions de classe P2009	4.210
actions de classe P2011	28
actions de classe P2013	30
actions de classe Di2007/2014	30
TOTAL	10.199

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il ait la teneur telle que figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Déclaration - Estimation des dépenses

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. PEDUZZI, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42361. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070755/210.

(160033551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Immo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.990.288,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 198.812.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of December,
Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Immo UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.812 and having a share capital amounting to eight thousand seven hundred and twenty-six British Pounds (GBP 8,726.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on July 16, 2015, published on September 14, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2488, page 119402. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, passed on November 30, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Immo invest Holdco 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198.770 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as described above, has requested the undersigned notary, to record the following:

I. The Sole Shareholder currently owns the eight thousand seven hundred and twenty-six (8,726) shares of the Company having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, representing the entire share capital of the Company amounting to eight thousand seven hundred and twenty-six British Pounds (GBP 8,726.-).

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(i) waiver of convening notice;

(ii) increase of the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and eighty-one thousand five hundred and sixty-two British Pounds (GBP 9,981,562.-) in order to bring it from its present amount of eight thousand seven hundred and twenty-six British Pounds (GBP 8,726.-) represented by eight thousand seven hundred and twenty-six (8,726) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to an amount of nine million nine hundred and ninety thousand two hundred and eighty-eight British Pounds (GBP 9,990,288.-) through the issuance of nine million nine hundred and eighty-one thousand five hundred and sixty-two (9,981,562) new shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (all together referred to as the New Shares);

(iii) subscription for and payment in full of the New Shares;

(iv) amendment to article 5.1. of the Articles;

(v) amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the change of currency and the New Shares in the shareholders' register of the Company; and

(vi) miscellaneous.

III. The Meeting hereby takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice requirement, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second Resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and eighty-one thousand five hundred and sixty-two British Pounds (GBP 9,981,562.-) in order to bring it from its present amount of eight thousand seven hundred and twenty-six British Pounds (GBP 8,726.-) represented by eight thousand seven hundred and twenty-six (8,726) shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, to an amount of nine million nine hundred and ninety thousand two hundred and eighty-eight British Pounds (GBP 9,990,288.-) through the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions and payments:

1. The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable having an aggregate value of ninety-nine million eight hundred and fifteen thousand six hundred and thirty-seven British Pounds and sixty-five pence (GBP 99,815,637.65) held by the Sole Shareholder against the Company (the Contributed Asset) which shall be allocated as follows:

- an amount of nine million nine hundred and eighty-one thousand five hundred and sixty-two British Pounds (GBP 9,981,562.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of eighty-nine million eight hundred and thirty-four thousand and seventy-five British Pounds and sixty-five pence (GBP 89,834,075.65) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It was evidenced by a certificate issued by the Sole Shareholder and acknowledged and countersigned by the Company (the Certificate), that:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Contributed Asset;
- as of the date of the Certificate, the aggregate fair market value of the Contributed Asset was of at least ninety-nine million eight hundred and fifteen thousand six hundred and thirty-seven British Pounds and sixty-five pence (GBP 99,815,637.65);
- the Contributed Asset will be contributed by the Sole Shareholder to the Company in exchange for the issuance by the Company of the New Shares; and
- all the transfer formalities pertaining to the contribution of the Contributed Asset have or will be complied with.

The Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third Resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at nine million nine hundred and ninety thousand two hundred and eighty-eight British Pounds (GBP 9,990,288.-) divided into nine million nine hundred and ninety thousand two hundred and eighty-eight (9,990,288) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.”

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the currency change and New Shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'Immo UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.812 et ayant un capital social d'un montant de huit mille sept cent vingt-six livres sterling (GBP 8,726,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire soussigné, passé le 16 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 septembre 2015, numéro 2488, page 119402. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné, passé le 30 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Immo invest Holdco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.770 et ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient actuellement les huit mille sept cent vingt-six (8,726) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1,-) chacune (les Parts Sociales) représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de huit mille sept cent vingt-six livres sterling (GBP 8,726,-).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(i) renonciation aux formalités de convocation;

(ii) augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux livres sterling (GBP 9.981.562,-) afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cent vingt-six livres sterling (GBP 8.726,-), représenté par huit mille sept cent vingt-six (8,726) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-huit livres sterling (GBP 9.990.288,-) par le biais de l'émission de neuf millions neuf cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux (9.981.562) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);

(iii) souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales;

(iv) modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts;

(v) modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du changement de la devise et des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société; et

(vi) divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième Résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux livres sterling (GBP 9.981.562,-) afin de le porter de son montant actuel de huit mille sept cent vingt-six livres sterling (GBP 8.726,-), représenté par huit mille sept cent vingt-six (8,726) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-huit livres sterling (GBP 9.990.288,-) par le biais de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et les libérations suivantes:

1. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance ayant une valeur totale de quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quinze mille six cent trente sept livres sterling et soixante-cinq centimes (GBP 99.815.637,65) détenue par l'Associé Unique envers la Société (l'Apport) qui sera alloué comme suit:

- un montant de neuf millions neuf cent quatre-vingt-et-un mille cinq cent soixante-deux livres sterling (GBP 9.981.562,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et

- un montant de quatre-vingt-neuf millions huit cent trente-quatre mille soixante-quinze livres sterling et soixante-cinq centimes (GBP 89.834.075,65) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Il a été prouvé par un certificat produit par l'Associé Unique et porté à la connaissance de la Société (le Certificat), que:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et bénéficiaire de l'Apport;

- à la date du Certificat, la valeur de marché totale de l'Apport était d'au moins quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent quinze mille six cent trente sept livres sterling et soixante-cinq centimes (GBP 99.815.637,65);

- l'Apport sera apporté par l'Associé Unique à la Société en échange de l'émission par la Société des Nouvelles Parts Sociales; et

- toutes les formalités de transfert relatives à la contribution de l'Apport ont été ou seront respectées.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-huit livres sterling (GBP 9.990.288,-) représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille deux cent quatre-vingt-huit (9.990.288) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GBP 1.-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription du changement de la devise et des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42174. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016070470/203.

(160033598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Health Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.704.

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Health Management S.A.", établie et ayant son siège à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, constituée suivant acte du notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 06 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1485 du 15 octobre 2002, modifiée pour la dernière fois suivant acte dudit notaire du 04 avril 2007, publié au dit Mémorial C, numéro 1393 du 07 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.704.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Michel VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon;
- 2. Modification subséquente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;
- 3. Création de la possibilité d'un actionnaire/administrateur unique et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
- 4. Changement du pouvoir de signature de la société et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société;
- 5. Radiation de la possibilité d'assistance administrative, de la mise en relation clientèle et d'intermédiaire dans toutes opérations commerciales des statuts et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société.
- 6. Adaptation des statuts de la société à la nouvelle loi du 28 juillet 2014 prescrivant le dépôt d'un registre auprès d'un dépositaire énoncé par la loi et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.
- 7. Révocation des administrateurs actuels.
- 8. Nomination de Monsieur Kamel AMROUNI, Madame Panagiota XENITOS et de Madame Stéphanie TAUPE comme administrateurs et fixation de leur mandat.
- 9. Nomination de Monsieur Kamel AMROUNI et de Madame Panagiota XENITOS comme administrateurs-délégués et fixation de leur mandat.
- 10. Remplacement du commissaire aux comptes actuel par la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE.
- 11. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} (Deuxième phrase).** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'intégrer la possibilité d'une forme unipersonnelle de la société dans les statuts et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée

à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).»

Quatrième résolution

En raison de la résolution qui précède concernant la possibilité d'une forme unipersonnelle de la société, l'assemblée générale décide de modifier en plus le pouvoir de signature de la société et en conséquence l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de radier la possibilité de l'assistance administrative de la mise en relation clientèle et de l'intermédiaire dans toutes opérations commerciales de ses statuts et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Art. 2. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts à la nouvelle loi du 28 juillet 2014 prescrivant le dépôt d'un registre auprès d'un dépositaire énoncé par la loi pour le cas d'actions au porteur et de compléter en conséquence l'article 3 des statuts de la société comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

En présence d'actions au porteur, un registre sera tenu auprès d'un des dépositaires énoncé par la loi, ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions au porteur détenues par lui, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, tel qu'énoncé par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur portant modification de la loi du 10 août 1915, modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.»

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer:

- les administrateurs actuels, savoir: Alexandre TASKIRAN, Nicolas MILLE et Alvaro CARNEVALE avec effet immédiat et sans décharge;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat et sans décharge.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1.- Monsieur Kamel AMROUNI, anesthésiste-réanimateur, demeurant à B-7520 Templeuve, 2, rue de Tournai,
- 2.- Madame Panagiota XENITOS, anesthésiste-réanimatrice, demeurant à B-7520 Templeuve, 2, rue de Tournai.
- 3.- Madame Stéphanie TAUPE, employée privée, demeurant à F-59250 Halluin, 12, cité Notre Dame.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs-délégués de la société:

- 1.- Monsieur Kamel AMROUNI, anesthésiste-réanimateur, demeurant à B-7520 Templeuve, 2, rue de Tournai,
- 2.- Madame Panagiota XENITOS, anesthésiste-réanimatrice, demeurant à B-7520 Templeuve, 2, rue de Tournai.

La durée du mandat des administrateurs-délégués, prénommés, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Dixième résolution

L'assemblée décide de remplacer le commissaire actuel, savoir la société à responsabilité limitée CONCILIUM S.à.r.l. par la société à responsabilité limitée PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171.385.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANSIMPSEN, A. VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 37480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016069850/150.

(160033107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.830.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Felicity Luxembourg II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.594,

here represented by Ms Genea ARGIRO, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on January 28th, 2016; and

2) Zweite Eurolinque Felicity GP GmbH & Co. KG, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at 23, Wagenheimstrasse, D-14193 Berlin, Germany and registered with the Trade and Companies' Register of Berlin-Charlottenburg, under number HRA 41267,

here represented by Ms Genea ARGIRO, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal in Quebec, Canada and New Jersey, U.S.A., on January 28th, 2016.

The said proxies signed “ne varietur” by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the “Shareholders”) of “JP Residential VI S.à r.l.” (the “Company”) a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.830, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated September 21st, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 171, on January 25th, 2006.

The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated May 11th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1187, on June 18th, 2009.

All the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) are duly present or represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda (the “Meeting”). The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company into liquidation;
- 2) Ratification of all decisions taken by the board of managers after 20 September 2015 and until the opening of the liquidation;
- 3) Appointment of the liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Meeting decides to put the Company into liquidation following the fact that the term of duration of the Company expired on September 20th, 2015.

Second resolution

The Meeting further resolves to ratify any and all decisions taken by the board of managers of the Company after September 20th, 2015 and until the opening of the liquidation, notably those taken on November 17th, 2015 as set out below:

- The approval of the services proposal delivered on August 25th, 2015 by Arendt Services S.A., covering the following services:

- * Provision of a liquidator (AIM Services S.à r.l.) with a responsibility fee of EUR 3,500 excl. VAT and expenses;
- * Organization of the three general meetings (including the drafting of related documents);
- * Drafting of the liquidator's report;
- * Coordination of the liquidation;

with fees estimated at EUR 6,000 excluding VAT and expenses (the “Services Proposal”).

- The acknowledgement of the indemnity agreement entered into by and between Germalux Investment I S.à r.l., and AIM Services S.à r.l., in the presence of the Company regarding the acceptance of the position of liquidator of the Company.

- The granting of power to any of the class A managers with any of the class B managers acting jointly or Mrs Marie-Laure PETIT and any of the class A managers or of the class B managers to execute and sign the Services Proposal and all documents required in connection with the liquidation process and to do all such other acts and things as may be necessary, appropriate or desirable in order to give effect to the foregoing.

- The entering into an agreement with DelPro GmbH, a debt-collection service provider, incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Ragattastr. 189, D-12527 Berlin, registered with the Berlin-Chalottenburg Trade and Companies's Register under number HRB 94475, pursuant to which DelPro GmbH will buy out the Company's outstanding receivables (the “Agreement”).

- The decision to enable any of the class A managers with any of the class B managers acting jointly to execute and sign the Agreement and do all such other acts and things as may be necessary, appropriate or desirable in order to give effect to the foregoing.

- The approval of the modified accounts as at December 31st, 2014 and convening of a new partners ordinary general meeting to deliberate on the following agenda:

- * To approve the modified annual accounts for the year ending December 31st, 2014 and any related matters;
- * Appropriation of results;
- * Discharge to the managers with respect to their duties during the year ending December 31st, 2014;
- * Miscellaneous.

Third resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (the "Liquidator") with immediate effect.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the Shareholders in the cases in which it is required.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; waive all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorization of the Shareholders.

The Liquidator may, after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts of the Company, distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the liquidation proceeds.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Felicity Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35-37 avenue de Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.594,

ici représentée par Madame Genea ARGIRO, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 janvier 2016; et

2) Zweite Eurolinque Felicity GP GmbH & Co. KG, une société en commandite constituée et existant sous les lois allemandes, ayant son siège social au 23, Wagenheimstrasse, D-14193 Berlin, Allemagne et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Berlin- Chaltottenburg sous le numéro HRA 41267,

ici représentée par Mme Genea ARGIRO, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Québec, Canada et New Jersey, U.S.A., le 28 Janvier 2016.

Lesdites procurations signées «ne varietur» par le mandataire de chaque partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «JP Residential VI S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.830, constituée suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 171 le 25 janvier 2006.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1187 le 18 juin 2009.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour (l'«Assemblée»). Les Associés présents ou représentés déclarent avoir dûment été convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation;
- 2) Ratification de toutes les décisions prises par le conseil de gérance après le 20 septembre 2015 et jusqu'à l'ouverture de la liquidation;
- 3) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs donnés au liquidateur;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation suite à la survenance de son terme en date du 20 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de ratifier toutes les décisions prises par le conseil de gérance de la Société après le 20 septembre 2015 et jusqu'à l'ouverture de la liquidation, notamment celles prises en date du 17 novembre 2015 telles que reprises ci-dessous:

- L'approbation de l'offre de services du 25 août 2015 émise par Arendt Services S.A., couvrant les services suivants:

- * Mise à disposition d'un liquidateur (AIM Services S.à r.l.) pour un responsibility fee de 3.500.- EUR HTVA et frais;
- * Organisation de trois assemblées (ainsi que de la documentation y afférente);
- * Préparation du rapport du liquidateur;
- * Coordination de la liquidation;

pour un tarif estimé à 6.000.- EUR HTVA et frais (l'«Offre»).

- Le constat de l'indemnity agreement conclu entre Germalux investment I S.à r.l., et AIM Services S.à r.l. concernant l'acceptation de la mise à disposition en tant que liquidateur.

- La décision d'autoriser chacun des gérants de classe A avec chacun des gérants de classe B agissant conjointement, ou Mme Marie- Laure Petit et chacun des gérants de classe A ou chacun des gérants de classe B, à signer l'Offre ainsi que tous les documents nécessaires à la liquidation ou de prendre tout acte nécessaire à la réalisation de la précédente résolution.

- La conclusion d'un contrat avec DelPro GmbH, un organisme de recouvrement de dettes, constitué sous les lois allemandes ayant son siège social à Ragattastr. 189, D-12527 Berlin, inscrit au registre du commerce de Berlin-Chalottenburg sous le numéro HRB 94475, en vertu duquel DelPro GmbH s'engage à racheter les créances impayées de la Société (le «Contrat»).

- La décision d'autoriser chacun des gérants de classe A avec chacun des gérants de classe B agissant conjointement, à signer le Contrat ainsi que de passer tout acte nécessaire à la réalisation de la précédente résolution.

- L'approbation des comptes annuels au 31 Décembre 2014 tels que modifiés et la convocation de l'assemblée générale des associés avec l'ordre du jour suivant:

- * Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 tels que modifiés et décisions y afférentes;
- * Allocation du résultat;
- * Décharge aux gérants dans le cadre de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014;
- * Divers.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur») avec effet immédiat.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des Associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les

inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs avec une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des Associés.

Le Liquidateur pourra, après avoir payé les dettes ou consigné les sommes nécessaires au paiement des dettes de la Société, distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire des personnes comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Argiro et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 février 2016. 2LAC/2016/2914. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2016.

Référence de publication: 2016069887/204.

(160033105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

JBS Ansembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.222.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JBS USA, LLC, a limited liability company, existing under the laws of the state of Delaware (United States of America), with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808 (United-States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 3530249,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name JBS Ansembourg Holding S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.222, established pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, dated 4 December 2015.

II. The Company's corporate capital is set at twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) represented by twenty thousand and two (20,002) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two United States Dollars (USD 2), to raise it from its present amount of twenty thousand and two United States Dollars (USD 20,002) to twenty thousand and four United States Dollars (USD 20,004) by the creation and issuance of two (2) corporate units, with a par value of

one United States Dollar (USD 1) each, (together the “New Corporate Units”) and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

JBS USA, LLC, prenamed, declares to subscribe for all the New Corporate Units for a total subscription price of forty two thousand United States Dollars (USD 42,000) -including an aggregate share premium of forty one thousand nine hundred ninety eight United States Dollars (USD 41,998)- (the “Subscription Price”) and to fully pay them by a contribution in kind consisting of twenty thousand (20,000) corporate units, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, representing in aggregate 100% of the corporate capital of JBS Aspelt S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.149, and contributed for a total amount of forty two thousand United States Dollars (USD 42,000) (the “Contributed Corporate Units”).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting the value of the Contributed Corporate Units and a statement of transferability established by the managers of JBS Aspelt S.à r.l., attesting their free transferability.

Effective implementation of the contribution

JBS USA, LLC, prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Corporate Units and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Corporate Units is effective as from 23 December 2015, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Corporate Units, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The corporate capital is set at twenty thousand and four United States Dollars (USD 20,004) represented by twenty thousand and four (20,004) corporate units in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

The other paragraphs of article 5 of the Company's articles of association remain unchanged.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JBS USA, LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis), enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3530249,

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sou seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination JBS Ansembourg Holding S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.222, constituée par acte notarié de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, en date du 4 décembre 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux dollars des Etats-Unis (20,002 USD) représenté par vingt mille deux (20,002) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux dollars des Etats-Unis (2 USD), pour le porter de son montant actuel de vingt mille deux dollars des Etats-Unis (20,002 USD) à vingt mille quatre dollars des Etats-Unis (20,004 USD) par la création et l'émission de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

JBS USA, LLC, précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement pour un montant de quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (42.000 USD) - incluant une prime d'émission globale de quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix huit dollars des Etats-Unis (41.998 USD)- (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement pas un apport en nature consistant en vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD), représentant ensemble 100% du capital de la société JBS Aspelt S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.149, et contributive pour un montant de quarante-deux mille dollars des Etats-Unis (42.000 USD) (les «Parts Sociales Apportées»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur des Parts Sociales Apportées et par une déclaration de libre transférabilité établie par les gérants de JBS Aspelt S.à r.l., attestant de leur libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

JBS USA, LLC, précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Parts Sociales Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 23 décembre 2015;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui doit se lire désormais comme suit:

« 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille quatre dollars des Etats-Unis (20,004 USD) représenté par vingt mille quatre (20,004) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts de la Société demeurent inchangés.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé, à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31651. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016068758/132.

(160031541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Bif II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.066.447,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.417.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BIF II TIVANA (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.417, incorporated on July 3, 2014 under the name of SHCO 82 S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2492, page 119585 of September 16, 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on March 20, 2015, pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1259, page 60415 of May 15, 2015.

THERE APPEARED:

BIF II Tivana (Barbados) Holdings Srl, a “society with restricted liability”, having its registered office at Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey, St. Michael, Barbados, registered with the Registrar of Corporate Affairs and Intellectual Property of Barbados under number 1152 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at seven million sixty-six thousand four hundred and forty-seven euro (EUR 7,066,447.-) represented by (i) eight hundred and seventeen thousand nine hundred and fifty-one (817,951) ordinary shares (the Ordinary Shares), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (ii) six million two hundred and forty-eight thousand four hundred and ninety-six (6,248,496) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (the Mandatory Redeemable Preferred Shares), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all in registered form, subscribed and fully paid-up.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment of article 7.7 of the articles of associations of the Company;
3. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 7.7 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 7.7. All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares at the request of the holder(s). Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted, subject to resolutions taken by the extraordinary general meeting of shareholders, into Ordinary Shares by shareholder's resolutions at any time pursuant to the following terms and conditions:

(i) a holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before the Final Mandatory Redemption Date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares with a fair market value corresponding to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Preferred Shares' Share Premium Account, Mandatory Redeemable Preferred Shares' Special Equity Reserve Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of

Ordinary Shares shall be issued. The number of Ordinary Shares will be rounded down to the closest appropriate number of Ordinary Shares, with any surplus being booked as share premium in the Ordinary Shares' Share Premium Account.“

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre décembre;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BIF II Tivana (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.417 (la Société). La Société a été constituée le 3 juillet 2014 sous le nom de SHCO 82 S.à r.l. suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2492, page 119585, daté du 16 septembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois le 20 mars 2015 suivant un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire résidant à Redange-sur-Attert, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1259, page 60415, daté du 15 mai 2015.

A comparu:

BIF II Tivana (Barbados) Srl, une «restricted liability company», ayant son siège à Cedar Court, Wildey Business Park, Wildey St Michael Barbados enregistrée auprès du register des «Corporate Affairs and Intellectual Property» des Barbades sous le numéro 1152 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à sept millions soixante-six mille huit cent quarante-sept euros (EUR 7.066.447,-),représenté par (i) huit cent dix-sept mille neuf cent cinquante-et-une (817.951) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), et (ii) six millions deux cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (6.248.496) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'article 7.7 des statuts de la Société;
3. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.7 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ 7.7. Toutes les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la requête du (des) détenteur(s). Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peuvent être converties, sous réserve des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés, en Parts Sociales Ordinaires en vertu des modalités et conditions suivantes:

(i) Nonobstant la Date de Rachat Obligatoire Finale, un détenteur de Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (à une ou plusieurs reprises) par écrit la conversion de la totalité ou d'une partie des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Sociales Ordinaires;

(ii) Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en un nombre fixe de Parts Sociales Ordinaires avec une juste valeur marchande correspondant à la valeur nominale respective des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, aux dividendes courus et impayés, au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, au Compte de Réserve Spéciale des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables et au Compte de Réserve des Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires ne sera pas exprimé en décimales. Le nombre de Parts Sociales Ordinaires sera arrondi au nombre approprié inférieur le plus proche de Parts Sociales Ordinaires, et tout surplus sera comptabilisé en tant que prime d'émission sur le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42372. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070280/143.

(160033632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Zenbury International Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 166.658.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 janvier 2016:

1. De nommer Monsieur Shane Coffey, gérant, né à Cork, Irlande, le 8 juin 1988 et résident professionnellement au 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016070770/15.

(160034172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Quadriga Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 20, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 202.544.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2016

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de QUADRIGA INVEST SA du 20, rue des Peupliers, à L-2328 Luxembourg au 20, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg
Référence de publication: 2016070637/10.
(160033975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Ocumito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 23 février 2016.
Référence de publication: 2016070590/10.
(160034012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

Kinross Technologies II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 203.957.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of February
Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"VARNIA S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 184.293,
duly represented by Mrs Ingrid LAFOND, Notary Clerk, professionally residing at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy delivered to her.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1^{er}. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «KINROSS TECHNOLOGIES II S.A.» (the Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The company can acquire and emphasize any patents, licenses, marks and the other rights being connected with these patents, licenses and marks or being able to complete them.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estate goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into hundred (100) shares with a par value of three hundred ten euros (EUR 310.-) each, entirely paid in.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The shares may be created, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visio-conference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visio-conference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2016.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2017.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by:

"VARNIA S.A.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 184.293.

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as director:

a) Mr Jean-Marc FABER, born on 7th April 1966 in Luxembourg, professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Mr Philippe VANDERHOVEN, born on 2nd July 1971 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; who is also appointed as Chairman of the Board of Directors.

c) Mr Christophe MOUTON, born on 20th November 1971 in Saint-Mard (Belgium), professionally residing at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. Has been appointed statutory auditor:

- ACCOUNTIS S.à r.l., with registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, RCS Luxembourg B 60.219.

4. The address of the Company is set at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour du mois de février

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

"VARNIA S.A.", une société de droit luxembourgeois, ayant siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184293,

ici représentée par Madame Ingrid LAFOND, Clerc de Notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «KINROSS TECHNOLOGIES II S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, e-mail ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2017.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par:

"VARNIA S.A.", une société de droit luxembourgeois, ayant siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184293, Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTEET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Déclaration - Évaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Monsieur Philippe VANDERHOVEN, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg; lequel est aussi nommé Président du Conseil d'Administration.

c) Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- ACCOUNTIS S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS Luxembourg B 60.219.

4. L'adresse de la société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 février 2016. Relation: EAC/2016/3206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067440/386.

(160030128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Kurt Salmon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 41, Zone d'Activité Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 114.630.

L'an deux mille seize, le sept janvier.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Kurt Salmon France, une société par actions simplifiée de droit français dont le siège est établi 159 Avenue Charles de Gaulle, F-92200 Neuilly-sur-Seine, identifiée sous le numéro 433 224 847 RCS Nanterre, dont le président est Solucom, dûment représentée par Monsieur Pascal Imbert (l'«Actionnaire»), représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2016.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Kurt Salmon France est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de Kurt Salmon Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 41, Zone d'Activités Am Bann, L-3372 Leudelange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114630 (la «Société»), constituée par acte du notaire Me Jean Seckler en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1003 le 23 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Me Francis Kessler en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 514 le 28 février 2012.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire décide de réorganiser l'administration de la Société en créant deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de classe A, résidant professionnellement à Luxembourg et des administrateurs de classe B.

Dans le cadre de la réorganisation de l'administration, l'actionnaire décide:

(i) Que la Société sera valablement engagée à l'égard de tout tiers par la signature conjointe d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B;

(ii) d'établir un quorum d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, présents ou représentés pour pouvoir valablement tenir une réunion du conseil d'administration;

(iii) de soumettre les décisions du conseil d'administration au vote favorable de la majorité des administrateurs incluant le vote favorable d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B; et

(iv) de supprimer l'autorisation préalable des actionnaires actuellement requise lors de la nomination d'un administrateur en qualité de délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution

L'actionnaire décide alors de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la réorganisation de l'administration de la Société, lequel article sera comme suit:

« Art. 6. Administration.

I. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocable par elle. Le Conseil d'administration est composé (i) d'administrateurs résidant professionnellement à Luxembourg («Administrateur de Classe A»); et (ii) d'autres administrateurs («Administrateur de Classe B»).

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

II. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres, incluant au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B, est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

III. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, incluant le vote d'au moins un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou de son représentant s'il est représenté. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

IV. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

VI. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

VII. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

VIII. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant et dans le cadre de son champ de compétence tel que prévu au moment de sa nomination, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

IX. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.»

Troisième résolution

L'Actionnaire prend acte de la démission, à compter du 7 janvier 2016, de la société Kurt Salmon France SAS et de Messieurs Eric TIRLEMONT, Charles ANSLEY, Chiheb MAHJOUB, Bernard DESPREZ et Christopher POVEY, en leur qualité d'administrateurs de la Société (les «Administrateurs Démissionnaires»).

L'Actionnaire décide alors d'octroyer décharge aux Administrateurs Démissionnaires pour l'exécution de leur mandat d'administrateur de la Société, pour la période débutant lors de leur nomination respective et se terminant le 7 janvier 2016.

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de nommer, pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020:

- Monsieur Eric CRABIE, né le 30 juillet 1972 à Marseille, France, demeurant 1, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Maître Cécile JAGER, née le 6 février 1977 à Metz, France, demeurant 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg,

en qualité d'administrateurs de classe A, avec effet immédiat

- Solucom, une société anonyme de droit français dont le siège est établi Tour Franklin 100-101, terrasse Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex, identifiée sous le numéro 377 550 249 RCS Nanterre, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pascal Imbert,

en qualité d'administrateur de classe B, avec effet immédiat.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration de la Société est désormais composé de Monsieur Eric CRABIE et Maître Cécile JAGER en qualité d'administrateurs de classe A et de Solucom en qualité d'administrateur de classe B.

Cinquième résolution

L'Actionnaire décide de nommer, pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2020:

- Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159962;

en qualité de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016068159/116.

(160030547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Artemisia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.874.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} Février 2016

A été décidée la démission comme Administrateur avec effet immédiat de:

LUCAS CONSULTING S.A., ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^{ème} étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 348120;

CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, 2^{ème} étage, Upper Main Street, Wickhams Cay, 1, P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, BVI, IBC numéro 212424;

Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue (Belgique), le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, 47, rue du 24 Août, démission comme administrateur et administrateur délégué

A été décidée la nomination comme Administrateur avec effet immédiat:

Monsieur CLAESSENS Alexander économiste, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour extrait Conforme

Référence de publication: 2016070248/19.

(160034066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.